

L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE

Cette association (loi 1901) est présidée par le chef d'établissement qui est assisté par un comité directeur comprenant des élèves. Tous les membres licenciés ont la possibilité d'assister à l'assemblée générale de l'AS. L'animation sportive de l'AS et l'encadrement sont confiés aux professeurs d'éducation physique et sportive de l'établissement. Des séances sportives sont proposées pendant la pause méridienne (Entre 12h45 et 13h40) et surtout le mercredi après-midi.

Des rencontres sportives ou des compétitions sont organisées tout au long de l'année. Les déplacements des licenciés sont pris en charge par l'association.

Dans le prolongement de l'AS, un club schum'athlé a vu le jour en 2016-2018 et à permis à nos élèves d'assister au décastar de Tallence où ils ont rencontré Kevin Mayer, champion du monde de décathlon.



Qu'apporte l'association sportive aux élèves ?

La citoyenneté et la sécurité

(Participation au comité directeur ou à l'assemblée générale de l'AS, gestion de rencontres sportives)

La découverte de nombreuses activités sportives et artistiques

(Escalade, hand-ball, natation, badminton, athlétisme, basket-ball, volley-ball, cirque, danse, VTT...)

L'engagement et la responsabilité

(Rencontres sportives, arbitrage, formation de jeunes officiels...)

La santé et l'hygiène

avec une pratique sportive régulière